



# Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 28 juin 2023  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
N° d'affaire : 2023.BVD.305  
Classification : Non classifié

## Avenir Berne romande, Reconvilier, construction du nouveau Centre Justice et Police (CJP), crédit d'engagement pour la procédure de sélection et l'étude de projet

### 1. Objet

Dans le cadre du changement d'appartenance cantonale de Moutier, un nouveau pôle de compétence Justice et Police va être implanté à Reconvilier. Il est prévu de construire un nouveau bâtiment qui abritera le Tribunal régional (actuelle antenne de Moutier), les deux Ministères publics (pour adultes et mineurs, tous deux actuellement à Moutier) et la police cantonale pour le nord du Pierre-Pertuis.

Le crédit demandé d'un montant de 8 200 000 francs permettra de réaliser une procédure de sélection et de financer l'étude de projet. Le crédit comprend 150 000 francs à la charge de la DSE et le même montant à la charge de la DIJ pour des prestations externes visant à préciser les besoins spécifiques aux utilisatrices et utilisateurs.

La présente affaire est soumise au référendum facultatif.

### 2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

| Classe d'immobilisations             | Montant en CHF | Durée d'utilisation |
|--------------------------------------|----------------|---------------------|
| Justice et police, terrain           | 300 000        | sans fin            |
| Bâtiments en construction, bâtiments | 7 900 000      |                     |

### 3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

| Dépenses d'investissement totales | Dont inv. générant une plus-value | Dont inv. préservant la valeur | Réserve en % |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------|
| 8 200 000                         |                                   |                                |              |

Les indications relatives à la durée d'utilisation, aux amortissements et à la part des investissements générant une plus-value ne pourront être données que dans le crédit de réalisation.

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

| En mio. CHF                                                        | Total | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Années<br>suivantes |
|--------------------------------------------------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Investissements<br>effectifs nets                                  | 60    | 0,3  | 2,0  | 2,0  | 2,0  | 1,9  | 1,8  | 50,0                |
| Montant alloué<br>dans le plan<br>d'investissement<br>intégré 2023 | 60    | 0,3  | 2,0  | 2,0  | 2,0  | 1,9  | 1,8  | 50,0                |

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

| Classe d'immobilisations | Montant |
|--------------------------|---------|
|                          |         |

Les indications relatives à la durée d'utilisation, aux amortissements et à la part des investissements générant une plus-value ne pourront être données que dans le crédit de réalisation.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

| Description  | Année | Montant |
|--------------|-------|---------|
|              |       |         |
| Total en CHF |       |         |